

Conseil Municipal

Compte-rendu sommaire du 3 septembre 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Madame Catherine CUINET. Monsieur Didier ROCHET est secrétaire de séance. Tous les conseillers sont présents sauf M. Pascal LAITHIER qui donne pouvoir à M. Christian PASCAL et M. Christophe CAVEROT qui donne pouvoir à Mme Sandrine DARTEVELLE. Le conseil débute à 20h15 par la lecture du compte-rendu de la séance du 2 juillet et du 25 août 2014, approuvés à l'unanimité

Ordre du jour

- 1/ indemnités de conseil allouées au comptable du Trésor Public
 - 2/ contrat d'assurance des risques statutaires des agents territoriaux
 - 3/ commission communale des impôts directs : proposition de deux propriétaires de bois
 - 4/ traitement des eaux pluviales rues des Tourbières et des Marais : demande de subventions
 - 5/ devis pour bornage chemin des Séchons
 - 6/ Groupama : remboursement de sinistre
 - 7/ remboursement de facture (site internet)
 - 8/ Fonds d'aide au logement (FAAD et FSL)
 - 9/ décision modificative n° 1 : ouverture de crédits compte 2313
 - 10/ décision modificative n° 2 : ouverture de crédits compte 2132
- Questions diverses

1/ indemnités de conseil allouées au comptable du Trésor Public

Madame le Maire rappelle aux membres l'intérêt de bénéficier des conseils du receveur municipal pour mener à bien les intérêts de la commune. Pour information, les indemnités 2013 étaient de 313.16 €. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Norbert KOEBELE
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.49 €.

Pour : 11/11

2/contrat d'assurance des risques statutaires des agents territoriaux

Madame le Maire rappelle que la décision de donner habilitation au Centre de Gestion du Doubs pour souscrire des contrats d'assurance statutaire des agents a été prise en séance le 17 décembre 2013. Le Conseil, après avoir pris connaissance du document doit maintenant délibérer pour accepter ou non le prestataire retenu et choisir les conditions de prise en charge pour les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC pour une durée de 4 ans. Il est décidé de souscrire à compter de janvier 2015.

Pour : 11/11

3/ commission communale des impôts directs : proposition de deux propriétaires de bois

Suite à la demande des services des finances et des impôts de proposer deux personnes supplémentaires (propriétaires forestiers), le Conseil Municipal désigne les personnes suivantes pour siéger à la commission communale des impôts directs (CCID) :

Monsieur Denis CÔTE domicilié à Montrond le Château

Monsieur Michel CHABOD domicilié à La Vèze

Pour : 11/11

4/ traitement des eaux pluviales rues des Tourbières et des Marais : subvention

Le cabinet JDBE propose le montage du dossier de subvention pour répondre à l'appel de projet de l'Agence de l'eau (50 % sur les études et travaux). Le Conseil Municipal sollicite l'aide de l'Agence de l'eau et autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents.

Pour : 11/11

5/ devis pour bornage chemin des Séchons

Madame le Maire présente le devis du Cabinet Yves ROBERT pour les frais de bornage du chemin des Séchons sur les communes de Morre et de La Vèze pour réaliser les travaux de traitement des eaux pluviales des rues des Tourbières et des Marais. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis d'un montant de 2217.84 € TTC.

pour : 10

contre : 1

abstention : 0

6/ Groupama : remboursement de sinistre

Le Conseil Municipal prend connaissance et accepte le montant du remboursement allouée par l'assureur Groupama pour le règlement du sinistre incendie sur l'interphone de la porte d'entrée principale du presbytère. La somme (1545.60 €) sera imputée au compte 7788.

Pour : 11/11

7/ remboursement de facture (site internet)

Le Conseil Municipal décide de rembourser la somme de 10.02 € à Monsieur Christophe CAVEROT correspondant au paiement d'une facture émise par l'association PHPNET pour la création du domaine internet laveze.fr. Cette somme sera prise sur le compte 6288.

pour : 10

contre : 0

abstention : 1

8/ Fonds d'aide au logement (FAAD et FSL)

Après avoir pris connaissance des documents correspondants au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté et au Fonds Solidarité pour le Logement et avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas participer.

9/ Budget Commune : décision modificative n° 1

Le Conseil Municipal décide le virement de crédits comme suit :

Compte 2181- 1050 € compte 2313 + 1050 €

Pour : 11/11

10/ Budget Commune : décision modificative n° 2

Le Conseil Municipal décide l'ouverture de crédits de 20 000 € pris sur le suréquilibre de fonctionnement.

Pour : 11/11

Informations diverses

Droit de préemption : la commune ne se porte pas acquéreur

- d'une maison en vente située 3 rue des Trois Bassins
- de la parcelle AC 84 de 7 ares 96 située rue Louis Blériot

2^{ème} quinzaine d'août, il a été signalé un dépôt sauvage de sacs poubelles à la maison forestière située dans le bois de la ville de Besançon qui viendra installer un panneau interdisant le dépôt des ordures courant octobre 2014.

L'opération brioche est prévue du 6 au 10 octobre

L'entreprise ECTPA de Nancray est intervenue rue Louis Blériot suite à la demande d'un riverain dont le réseau d'eaux usées dysfonctionnait. Cette intervention a également permis de réparer le réseau EU communal. Montant de l'intervention : 1377.60 € TTC

Vu pour être affiché le 4 septembre 2014, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire